



Caducité du compromis de vente

Par Jerome29270

Bonjour,

Quand on a signé notre compromis de vente, la vendeuse qui est en Indivision à signer seule, elle pensais que l'héritage de son ex mari décédé était clos

Quand l'agent immobilier à déposé le compromis de vente au notaire, ils se sont rendus compte que l'héritage du côté de son ex mari n'était pas clos

La notaire à dit que du coup le compromis est caduque, c'est vrai?

Merci beaucoup d'avance pour vos réponses